

AMENDES PREVUES POUR LA SAISON 2021-2022

Envoi tardif de documents administratifs (Inscriptions interclubs, Modifications Annuaire Provincial, Composition de Comité, ...)	
Par document	15,00 €
Non réception du paiement d'une facture à la date limite indiquée sur celle-ci	
Avec un minimum de 25,00 €	+ 10 %
Absence à l'ASSEMBLEE PROVINCIALE d'un club non représenté	100,00 €
Match non joué lors d'une rencontre interclubs	5,00 €
Feuille d'Arbitrage incomplète, erronée ou non-encodée	3,00 €
Non envoi d'une feuille d'arbitrage, de bye, de forfait (provinciale)	
endéans les 4 jours	5,00€
Idem fin de saison (en supplément)	50,00 €
Résultats non communiqués (par club) 1ère infraction	10,00 €
Infraction(s)suivante(s) →	Doublé à chaque infraction
Joueur ne pouvant présenter une pièce d'identité	3,00 €
Mauvais alignement d'un joueur en interclubs	12,00 €
Joueur aligné 2 fois la même semaine d'interclubs	12,00 €
Tenue sportive non conforme	3,00 €
Absence de marquoir(s) (par rencontre interclubs)	5,00 €
Courrier insuffisamment affranchi	3,00 €
Refus d'arbitrage en tournoi ou compétition individuelle	10,00 €
Rencontre interclubs non jouée, par erreur de date & heure (Forfait administratif)	25,00 €
Un joueur absent en interclubs en position 4	8,00 €
Un joueur absent en interclubs en positions 1, 2 ou 3	15,00 €
Deux joueurs absents en interclubs	30,00 €
Forfait prévenu au moins 48 heures avant la rencontre	30,00 €
Forfait prévenu moins de 48 heures avant la rencontre (doublé au second tour)	60,00 €
Forfait non prévenu	120,00 €
Forfait général d'une équipe	250,00 €
Forfait match de tour final :	
avant tirage au sort.....	25,00 €
après tirage au sort.....	50,00 €
Forfait ou absence en Coupe de la Province : prévenu.....	15,00 €
non prévenu.....	30,00 €

Disposition spéciale COVID – saison 2021-2022

Les clubs pourront inscrire leurs équipes pour la date communiquée. Si une équipe est retirée avant le 1/9/2021, l'équipe sera considérée comme brûlée et disparaîtra ; l'équipe ne sera pas forfait général (avec amende) sauf demande expresse du club pour conserver l'équipe pour la saison 22-23. Si une équipe, FFG en 2020-2021, se remet FFG pour la nouvelle saison, l'amende ne sera pas réclamée une seconde fois.

Divisions 6&7, Division 2 dames, Jeunes et Vétérans

Amendes sportives réduites de 50%